

DÉCISION N° 2021-05 AG

Relative aux lignes Directrices de Gestion pour la période de 2021-2025

Yann Bubien, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu l'article 26 de la loi N° 86-33 du 9 janvier 1986 (créé par la loi N° 2019-828 du 6 août 2019 – art 30),
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale,
Vu le premier avis défavorable du Comité Technique d'Etablissement en date du 14 novembre 2020,
Vu la nouvelle consultation du CTE en date du 14 janvier 2021 qui a rendu l'avis suivant : 7 Abstentions et 8 avis défavorables

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Les Lignes Directrices de Gestion pour la période 2021- 2025 sont arrêtées conformément au document joint à la présente décision en date du 20 janvier 2021.

ARTICLE 2 :

Les lignes Directrices de Gestion prennent effet le lendemain de leur promulgation par décision du directeur général de l'établissement.
Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité investie du pouvoir de nomination dans un délai de 2 mois suivant leur publication de la présente décision. En application des dispositions réglementaires des articles R. 421-1 et R.421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

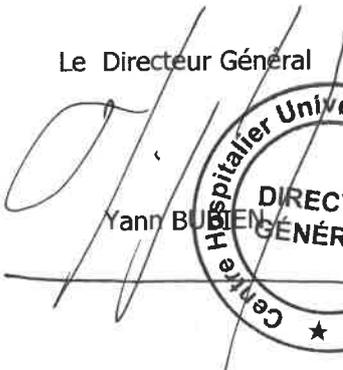
Le Directeur du Pôle des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Talence, le 20 janvier 2021

Ampliation :
Espaces RH et direction de sites
Site intranet- Registre des actes institutionnels
Recueil des actes administratifs de la préfecture

Le Directeur Général

Yann BUBIEN



Centre Hospitalier Universitaire de
BORDEAUX
DIRECTION
GÉNÉRALE